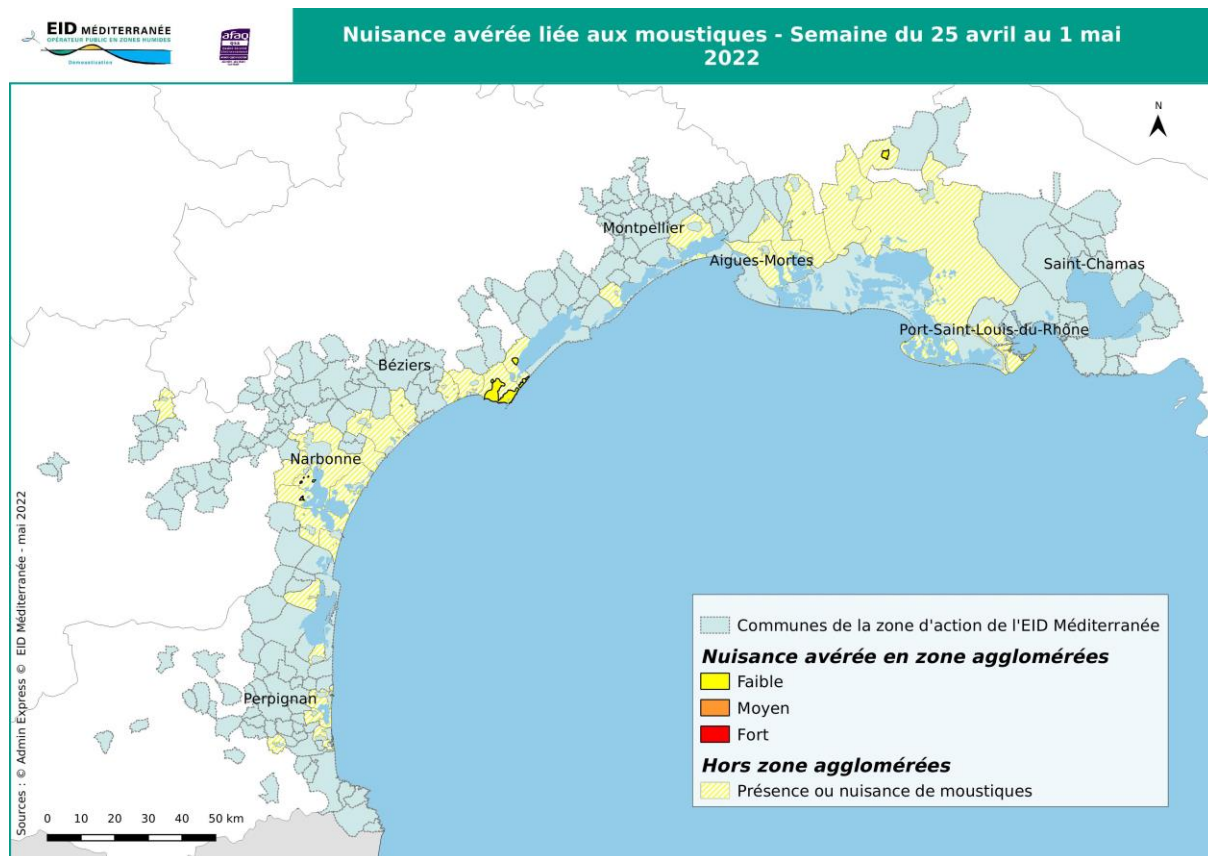


BULLETIN OPÉRATIONNEL

Bulletin « Moustiques » du 25 avril au 1 mai 2022



Au cours de la semaine du 25 avril 2022 :

Le niveau des populations de moustiques résiduels issus des zones humides tend à augmenter sensiblement en dehors des zones agglomérées, suite aux éclosions larvaires survenues ces dernières semaines. Ce niveau représente néanmoins une petite proportion des densités de larves, bien contrôlées par les traitements antilarvaires qui ont pu être mis en œuvre au mois d'avril. Le ressenti des moustiques « ruraux » en zones urbaines reste globalement assez faible.

Environ 3 650 hectares ont été traités durant la semaine du 25 avril, portant la superficie cumulée traitée en zones humides à 10 500 hectares, contre 3 765 ha en 2021 à la même période. 2022 dépasse la moyenne des cinq dernières années à cette date (9 160 hectares), le niveau maximum datant de 2018, avec 13 580 ha.

Quelques moustiques urbains ont pu être ressentis ou vus ces tout derniers jours, notamment les premiers moustiques-tigres, dont l'apparition des premiers adultes a pu être constatée çà et là.

À compter du 25 avril 2022 :

Au gré d'après-midis clémentes, quelques piqûres d'*Aedes* « ruraux » pourront être ressenties, notamment aux abords des reliefs et des plaines. Selon les endroits et les conditions météorologiques, ces moustiques pourraient atteindre les quartiers les plus exposés.

Situation par département :

- **Bouches-du-Rhône** : Près de 800 hectares, dont une centaine par voie terrestre, ont été traités en zones humides. Les contrôles après traitements sont satisfaisants, avec quelques situations où la densité de larves restantes est plus élevée, comme au sud de La Palissade, en bordure des cabanons (Salin-de-Giraud), et dans le secteur des Mauves, à Port-Saint-Louis-du-Rhône, ou encore au Jaï. Des risques de nuisances résiduelles dues aux *Aedes* « ruraux » sont possibles d'ici la fin de la semaine, si le vent tombe.

- **Gard** : 500 hectares ont été traités au cours de la semaine du 25 avril, dont un traitement par 2 avions en reprise d'intervention, le 30 avril. Une nuisance liée aux moustiques adultes « ruraux » est apparue dans le sud du département, mais très inégalement répartie : faible proche du littoral, plus importante à proximité des zones sous l'influence du canal du Rhône-à-Sète (Carbonnière, Mas d'Anglas, Espeyran) jusqu'à Bellegarde, ainsi qu'au Bourgidou (Bosquet, Calvière...). La nuisance est forte au Canavérier et à ses abords, au sud vers Aigues-Mortes, au nord vers Les Sables et le plateau de Montcalm. Il est à craindre une recrudescence prochaine car l'émergence des moustiques adultes n'est pas achevée. Très forte nuisance, également, en limite de la zone d'action, vers le fort de Peccais et Mourgues. Une partie des gîtes positifs (larves collectées) sur le domaine du Canavérier n'ont pu être traités, en raison de l'application des mesures d'évitement des zones de nidification d'espèces protégées. Ces moustiques vont créer des zones de tension dans les alentours durant les 3 semaines à venir.

- **Hérault** : Suite aux nombreuses éclosions de larves dans les zones humides et malgré des traitements jugés efficaces sur plus de 920 hectares, mais qui ne sauraient atteindre en toutes circonstances 100 % de mortalité, des émergences de moustiques « ruraux » se sont produites. Dans les prochains jours, des nuisances résiduelles pourraient se faire sentir sur certains territoires littoraux, particulièrement en fin d'après-midi.

- **Aude** : Suite aux éclosions larvaires successives en zones humides, bien que réduit considérablement par l'efficacité des traitements antilarvaires sur près de 500 hectares au cours de cette semaine, le niveau des populations d'*Aedes* « ruraux » augmente, avec quelques risques de nuisances dans les quartiers périphériques, comme à Narbonne (Baliste, Malard...), Peyriac-de-Mer, Bages ou encore Port-la-Nouvelle, où un pic est observé au niveau de la Réserve naturelle régionale de Sainte-Lucie. Sur l'étang de Marseillette, on observe un résidu d'*Aedes caspius* provenant de la submersion des vignes contre les gelées.



- **Pyrénées-Orientales** : Plus de 930 hectares de traitements antilarvaires ont été effectués, dont 91 % par voie aérienne. Il a été constaté une bonne efficacité. Néanmoins, il reste quelques surfaces à reprendre au sol, comme au niveau de la zone humide du golf de Saint-Cyprien. Des moustiques adultes « ruraux » sont présents en faibles densités sur les communes situées au plus près des zones humides. Des évaluations seront poursuivies ces prochains jours via des captures de moustiques adultes.

